

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** - (1974)  
**Heft:** 275

**Artikel:** Cette médecine qui échappe aux médecins  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1026528>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Cette médecine qui échappe aux médecins

La confiance dont jouissent les médecins auprès de leurs patients est largement fonction de la complexité des connaissances qu'ils maîtrisent, et donc découle directement de leurs aptitudes à assimiler les informations nouvelles qui apparaissent sur le « marché » médical.

Le dernier congrès de perfectionnement des médecins allemands, tenu à Davos, a jeté une lumière assez crue sur le degré d'information des médecins.

### Comment être à la page

Les conclusions globales sur lesquelles tout le monde s'est mis d'accord: il y a 100 ans, un médecin pouvait rester « à la page » pendant trente ans à condition de consacrer en moyenne une heure par jour à la lecture d'informations spécialisées; aujourd'hui, la somme des connaissances médicales double à peu près tous les six ans, de telle sorte que tout ce qu'a appris un médecin pour passer son diplôme d'Etat ne représente plus, au bout de dix ans, que la moitié des connaissances de l'heure (il y a 100 ans, on ne trouvait que 850 revues médicales dans le monde entier, et qui rendaient compte de quelque 20 000 travaux de recherche chaque année; aujourd'hui, on compte entre 10 000 et 20 000 revues médicales et près de 1,5 million de publications chaque année).

### Six revues pour un médecin

Selon un travail de la communauté allemande de travail sur l'analyse de la lecture, les médecins lisent régulièrement six revues spécialisées, à raison de trente minutes en moyenne par numéro. D'où le règne d'une certaine superficialité qui ne correspond plus, il faut le dire, à l'« image de marque » traditionnelle du médecin infailible. Lutter contre cette « désinformation », c'était d'abord rendre la lecture des travaux scientifiques moins ardue. L'expérience a été tentée aux Etats-

Unis: la substance d'une contribution scientifique a été résumée par un journaliste médical connu dans un style accessible à tout le monde, et cet article a été publié dans la même revue. 80 % des lecteurs, plus particulièrement des médecins en exercice, approuvèrent l'entreprise; parmi les 20 % d'opinions négatives se retrouvèrent surtout des éditeurs de revues et des experts de la technique d'information. Autant dire que l'expérience fut qualifiée de pleinement réussie...

Plus généralement, les mêmes problèmes d'information se posent dans tous les domaines scientifiques. Quelques chiffres, malgré leur aridité, permettront de saisir le diagnostic des spécialistes en la matière. Les scientifiques ont du mal à se tenir au courant de l'évolution de leur propre domaine: de 50 à 80 % ne connaissent pas la littérature spécialisée; seuls 10 % des travaux sont lus dans leur version intégrale, alors que de 40 à 50 % sont assimilés sous forme de comptes rendus ou de résumés. Gaspillage de la recherche, donc, et sur-

## Le droit de rêver

Extraits d'un règlement de baraque réservée aux saisonniers à Genève <sup>1</sup>.

« 1. Le locataire des pavillons a la possibilité de se nourrir à la cantine à des conditions très abordables. Par contre, il est formellement interdit de cuisiner dans les pavillons.

» 3. Sont absolument interdits les cris, les chants, les bruits qui pourraient, quelle que soit l'heure, incommoder les autres.

» 5. Ne sont pas admises les visites dans les chambres de personnes étrangères à la maison. Des visiteurs éventuels seront reçus dans la salle de séjour.

» 6. A partir de 21 h. 30, le silence dans les chambres est de rigueur. Celui qui n'est pas encore rentré à cette heure est prié de ne pas faire de bruit en rentrant.

tout gaspillage des moyens d'information ! L'accroissement du nombre des scientifiques n'entre pas pour peu dans la progression du malaise. A titre indicatif, on a calculé que les quelque 2 millions de scientifiques (ce qualificatif étant entendu au sens large) qui vivent actuellement représentent à peu près 90 % de tous les scientifiques que le monde ait jamais connus...

Si l'on revient au cas spécifique de l'information médicale, il faut admettre pourtant que ces statistiques révèlent leurs limites sur le terrain: être complètement informé est un pari que l'on ne saurait tenir; et dès que l'on fait la part du feu, la quantité des publications absolument nécessaires diminue sérieusement: il est ainsi admis qu'un tiers de tous les travaux traitant d'un sujet particulier se trouve dans un très petit nombre de revues, un autre tiers dans une quantité cinq fois plus grande de journaux, et le dernier tiers dans une quantité de 20 à 30 fois plus importante. Il faudra tenir compte pourtant, dans la mise au point du droit aux soins de santé, de l'inflation gigantesque de l'information médicale.

» 12. L'utilisation de la radio est interdite aux personnes n'ayant pas réglé l'abonnement.

» 13. Il est strictement interdit de manger dans les pavillons ou les chambres.

Celui qui transgresse ce règlement est renvoyé immédiatement.

» 14. Il est interdit aux coiffeurs de couper les cheveux dans les pavillons.

» 15. La direction se réserve le droit de renvoyer immédiatement de la maison ceux qui, par leur conduite ou par une infraction au règlement ou pour d'autres raisons sont jugés indésirables. »

Et rêver à la Déclaration universelle des droits de l'homme, à voix basse bien entendu, on peut ?

<sup>1</sup> Extraits cités dans la brochure « Abolition du statut de saisonnier ! », publiée par le C.A.S.S., Comité pour l'abolition du statut de saisonnier (case postale 158, 1211 Genève 4).